

Motion du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 14 mars 2024

Alerte sur la situation budgétaire nationale et l'annulation de 904 M€ de crédits pour la Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIREs)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en
séance le 12 octobre 2017 ;*

Le quorum exigé par l'article 12.4 des statuts de l'université a bien été atteint.

Cette motion a recueilli 1 abstention, 28 voix pour et 0 voix contre.

MOTION

« Par un décret publié le 22 février dernier, le gouvernement a réduit de 904 millions d'euros les crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.

Deux mois après le discours du Président de la République « pour l'avenir de la recherche française », c'est toute la communauté universitaire qui est durement touchée dans l'exercice de ses missions.

Le conseil d'administration de Le Mans Université considère pour sa part que la jeunesse formée sur ses campus et que les travaux de recherche développés dans ses murs sont les garants d'un futur riche, novateur et dynamique, un futur dans lequel la France tient son rang mondial en matière d'excellence et d'innovation.

Il interpelle fermement le gouvernement pour que soit garanti un financement pérenne et suffisant pour les universités publiques.

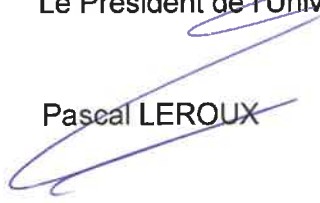
Ce n'est qu'à cette condition qu'elles pourront continuer à former avec efficience les professionnels de demain, pour faire face aux grands défis sociétaux et technologiques, notamment aux enjeux climatiques et énergétiques, à assurer le rayonnement international de la France, et à participer à la réduction des fractures sociales et au développement de ses territoires.

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35
--

Notre jeunesse en est consciente et déjà engagée. À l'État de nous donner les moyens de la préparer aux défis qui l'attendent ! »

Le Mans, le 21 mars 2024

Le Président de l'Université du Mans


Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35
